





Inscrit sous le n° 96 de la liste du canton de Dennis  
Classé dans la 1° partie de la liste en 1915  
Classé dans la ...° partie de la liste en 19...

Certificat de bonne conduite en Occident

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé au 6<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs à Cheval à compter  
du 10 Octobre 1915 arrivé au Corps le 9 Janvier 1916  
immatriculé sous le n° 3316 Soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour

Placé en suris d'appel du 23-6-1915 jusqu'au 30 Septembre 1919 au  
titre de cultivateur en Belle Houliport 5<sup>e</sup> 9<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> Reg<sup>o</sup> Étalon  
20-6-1919 Mis en congé illimité de démobilisation le 29.9.19  
9<sup>e</sup> échelon n° 9931 pas le 6<sup>e</sup> rég<sup>o</sup> de chasseurs de retour à Belle Houliport  
Réaffecté dans la réserve le 1<sup>er</sup> Juin 1921 au 6<sup>e</sup> Rég<sup>o</sup> de Chasseurs  
à cheval (1) Parti à l'hôpital le 27 Janvier 1916 pour blessure  
le 21.1.1916 Parti au front le 27 Janvier 1916 le 1<sup>er</sup> Août 1917  
Parti au 18<sup>e</sup> esc. Rég<sup>o</sup> de Dragons le 23 Janvier 1922 Parti  
au C. M. Cavalier n° 22 le 15.5.1918 Parti au C. M. Cavalier  
n° 2 le 4 mars 1929 Parti au C. M. de Cavalerie n° 22 le 27  
Juillet 1930 Passé dans la position d'affectation le 1<sup>er</sup> 4.33. Réaffecté  
au Centre de Mobilisation d'Infanterie n° 11 U.T. le 21 Octobre 1938. Promu en la même  
à la classe 194 (art 28) le 8 Janvier 1938. Classé dans affectation 15.6.38  
Rattaché à la classe PLUS ANCIENNE 2<sup>e</sup> RESERVE de mob<sup>o</sup> art 8 et 21 le 10 3/9 1938  
16.10.39

ANTECEDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

Condamné par jugement du Trib<sup>o</sup> de Bell<sup>o</sup> du 13.12.13 en  
50 francs d'amende et l'insertion pour fraude alimentaire commise  
le 5.3.12. (art 1.3.7 loi 1.8.1905 - 194 du C.4.C.)

CAMPAGNES.

contre l'Allemagne du 9<sup>e</sup> Janvier 1916  
au 1<sup>er</sup> Juillet 1917  
à l'intérieur du 9.1.1916 au 7.3.1917  
aux armées N. N. 5 au 1.8.1917 au 22.6.1919  
en suris du 22.6.1919 au 29.7.1919

BLESSURES, CITATIONS,  
DÉCORATIONS, ETC.

etc.  
1916

CORPS D'AFFECTATION.

Armée active.

6<sup>e</sup> Rég<sup>o</sup> de Chasseurs à Cheval

Disponibilité et réserve  
de l'armée active.

6<sup>e</sup> Rég<sup>o</sup> de Chasseurs  
18<sup>e</sup> esc. Rég<sup>o</sup> de Dragons  
C. M. Cavalier n° 22  
C. M. de Cavalerie n° 22  
Au Cavalier n° 22  
SANS AFFECTATION  
CM Infanterie n° 11 U.T.  
sans affectation

Armée territoriale  
et sa réserve.

A A 2 C

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RES

Dates.	Communes.	Subdivision
28.9.13	Calais	Ar
24.10.14	Am. des Pet. Co	Ar
24.6.17	Ardes	S. Br
	(2 <sup>e</sup> section)	
20.12.18	Beaulieu	Ar
	ru. des Val St Martin	
9.7.1936	Leuvinghem	Ar
	lieu dit "Bainghen"	

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve ... { 1<sup>er</sup> dans l. .... du ..... au .....  
2<sup>e</sup> dans l. .... du ..... au .....  
Supplémentaires { dans l. .... du ..... au .....  
Armée territoriale. { 1<sup>er</sup> dans l. .... du ..... au .....  
Supplémentaires { dans l. .... du ..... au .....  
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. { Du ..... au .....  
Du ..... au .....

ÉPOQUE  
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les se d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.)

Renou. le 6. Office P. de C. 2.12.63  
Présent au 6<sup>e</sup> rég<sup>o</sup> de chasseurs à cheval du 8.8.14